

Droits de l'enfant: des organisations demandent un plan d'action

BERNE - Discrimination, carences dans l'accueil de la petite enfance, absence de véritable politique d'allocations familiales, manque de coordination: une quarantaine d'organisations ont relevé d'importantes lacunes dans la politique de l'enfance en Suisse.

Les enfants sont toujours vus en Suisse comme des "sans voix ni droits" a constaté l'ancien juge des mineurs valaisan Jean Zermatten, membre du Comité pour les droits de l'enfant de l'ONU. Pour lui, comme pour les organisations réunies au sein du Réseau suisse des droits de l'enfant, si "les enfants vont relativement bien en Suisse", il reste encore du pain sur la planche.

Le réseau d'organisations s'est attelé à la tâche en lançant, avec le soutien de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), un appel à concrétiser "dix priorités" en terme de politique de l'enfance.

Les organisations ont ainsi rompu une lance en faveur d'une allocation familiale minimale, pour l'ensemble de la Suisse, de 200 francs par enfant et 250 par jeune en formation. Le projet de loi ad hoc a été refusé par le Conseil des Etats lors de la session d'automne.

Les membres du réseau ont également pointé le manque de structures d'accueil pour les enfants dont les parents travaillent. Dans le domaine de la santé, les organisations ont demandé davantage de moyens financiers et de volonté politique quant à la prévention et la protection des mineurs.

Les organisations appellent en outre de leurs vœux une loi fédérale sur l'enfance, ainsi qu'une meilleure coordination entre la Confédération, les communes et les cantons.

Les participants ont souligné les importantes disparités en terme de politique de l'enfance entre les cantons. Si, pour le directeur de l'OFAS Yves Rossier, il ne faut pas imputer tous les problèmes au fédéralisme, pour Jean Zermatten les enfants de Suisse restent discriminés: ils ne sont pas traités de la même manière selon le canton où ils résident, ce qui est contraire à la Convention de l'ONU.

Enfin, les experts ont constaté des "lacunes manifestes" dans la politique adoptée envers les requérants d'asile mineurs et les enfants réfugiés. Ils s'inquiètent en particulier du sort des requérants mineurs non accompagnés.